

Il était une fois, il y a fort longtemps en août **1887**, naissait **Sarah Lea Aptékar**.

Elle naquit à **Odessa**, ce grand port ukrainien, sous domination russe.

De son enfance, on ne sait rien.

D'elle, nous n'avons aucune photo.

C'est le témoignage de sa petite-fille, présente parmi nous, et les documents d'archives qui ont permis d'écrire la tragique histoire de Sarah, l'histoire que je vais vous raconter...

Mais revenons à Odessa.

En 1910, Sarah et son mari Aron Doline s'embarquent à destination de **Marseille**.

Pourquoi ont-ils quitté la **Russie** ?

Pour fuir les **pogroms**? Peut-être.

Mais pourquoi avoir choisi la France comme nouvelle patrie?

Parce que la **France** représentait alors pour des milliers d'immigrés le **pays des Droits de l'Homme**? Certainement.

En 1918, on les retrouve à **Bordeaux** où naît leur fils, Théodore.

Ont-ils envisagé un temps de gagner l'Amérique? On ne sait pas.

On perd à nouveau leur trace, pour finalement la retrouver en **1936**, à Charenton.

La famille s'est installée au 11bis, Avenue Stinville.

1939, la guerre éclate

Théodore est mobilisé. Capturé, il passera le reste de la guerre, en captivité, **en Allemagne**.

1940, le Gouvernement antisémite de Vichy fait le choix de la collaboration avec l'occupant.

Comme tous les Français juifs ou étrangers, **Sarah est marginalisée, stigmatisée et exclue de la vie politique, économique et sociale de la France.**

Sa carte d'identité est frappée du tampon « Juive » en rouge.

Infirmière de profession, a-t-elle pu malgré l'interdiction continuer d'exercer?

Il lui est aussi désormais interdit d'avoir une bicyclette, un poste de radio.

Si elle se déplace en métro, elle a l'obligation de monter dans le dernier wagon.

Pour faire ses courses quotidiennes, elle n'a pas d'autre choix que de les faire entre 15 et 16 heure.

Les distractions dans les lieux publics lui sont interdits: plus de cinéma, de théâtre, plus de sortie au café, au restaurant, plus de sortie au musée...plus rien.

Ses déplacements sont aussi limités.

Mais parmi toutes ces mesures, la plus infamante, est celle qui l'oblige à porter **l'étoile jaune**.

1942, marque un tournant

En effet, si il y avait déjà eu des rafles en 1941, seuls les hommes avaient été arrêtés.

Qui pouvait croire qu'on arrêterait des femmes, des enfants et des vieillards pour aller travailler dans des camps !

Est-ce la raison pour laquelle Aron est parti seul se réfugier à Limoges, en zone libre?

Que Sarah est restée à Charenton ?

Et pourtant, c'est bien le 16 juillet 1942, le jour de la rafle du Vel d'Hiv que Sarah est arrêtée à son domicile, par des gendarmes de Charenton, à 4h du matin.

De là, Sarah est emmenée à **Drancy**.

C'est alors le plus grand **camp d'internement** sur le sol français.

Elle y reste **13 jours**.

De là-bas, elle envoie un **billet griffonné**, réceptionné par la concierge de l'immeuble. Informe-t-elle de l'endroit où elle se trouve? Demande-t-elle de prévenir son mari, son fils? De lui faire parvenir un colis? Informe-t-elle de son départ imminent?

Sarah fait partie du **prochain convoi**. Le départ se déroule comme celui des précédents. On imagine son nom appelé la veille au soir, l'angoisse devant cet inconnu terrifiant, l'attente insupportable du lendemain. Elle est seule, sans famille, sans amis.

Au petit matin du **29 juillet**, elle monte dans un **autobus**, gardé par les gendarmes français, fusils sur l'épaule qui la conduira à la **gare du Bourget-Drancy**.

C'est de là que part son convoi, **le convoi numéro 12**, composé de 1000 personnes.

Au bout de trois jours et de deux nuits d'un effroyable voyage, le train s'arrête à **Auschwitz-Birkenau, le plus grand camp de mise à mort**. Cinq rescapés de ce convoi sont rentrés en 1945.

Sarah n'est pas revenue.

Aron, son époux décèdera de maladie, le lendemain de la libération de Limoges.

Quant à **Théodore**, son fils, il reviendra de captivité, sans jamais parler ou si peu, de ces années noires. Il entreprendra des études de médecine et dévouera sa vie à ses patients.

C'est pour Sarah Aptekar que nous allons posé aujourd'hui un pavé de mémoire.

Mais, en cet instant, je pense aussi avec émotion, à ces hommes, femmes et enfants juifs de Charenton, déportés et exterminés, dont la petite Jacqueline qui n'avait pas 2 ans.

Je terminerai, compte-tenu du contexte actuel, par les paroles de **Jean-Pierre Lévi**, Charentonnais lui aussi et qui a survécu à la Shoah:

« Je ferai comprendre aux jeunes ce qu'a été l'atrocité de cette guerre de 1939-1945 et je m'efforcerai, ce qui actuellement me paraît indispensable, compte-tenu de ce que l'on voit ressurgir, combien il est indispensable d'être tolérant et de ne pas accepter le comportement de certains qui prêchent la haine qui ne peut aboutir qu'à des catastrophes aussi bien morales que matérielles ».

Je vous remercie.

Texte écrit par Laurence Krongelb